

BULLETIN MUNICIPAL

MAZAUGUES



MAI 2016



Editorial

Au travers de ce bulletin municipal, l'équipe majoritaire qui m'entoure vous relate, le plus fidèlement possible, la vie municipale ; les travaux ou réalisations en cours ; les engagements pris par la collectivité ; les aléas qui perturbent parfois le rythme de nos habitudes sans les bouleverser ; les récriminations et les doléances, justifiées ou non.

Pour quelques uns, il est coutume d'exprimer son désaccord, sans apporter ou proposer de solutions, contre la collectivité et ses fonctionnaires qui sont trop souvent injustement mis en cause, voire même insultés. Si des erreurs sont commises ou des irrégularités constatées, seule l'autorité territoriale est compétente pour les apprécier et je saurais prendre mes responsabilités, comme en d'autres circonstances. Mais, je refuse à quiconque le droit de juger une personne en l'absence de preuves tangibles et sans connaître les éléments du dossier.

Le budget de la commune et le budget annexe de l'eau ont été votés dernièrement à l'unanimité, gage d'une gestion saine de nos finances. Je remercie l'ensemble du personnel communal, les adjoints et les élus qui ont respecté les consignes de l'adjoint aux finances.

Néanmoins, des travaux d'investissement dans une commune sont nécessaires et parfois vitaux pour son avenir.

Par ailleurs, les engagements pris devront être respectés, notamment en ce qui concerne la création de la Communauté d'Agglomération dont la naissance est prévue le 1er Janvier 2017. Certains craignent cette fusion, d'autres sont dans l'incertitude. Mais une grande majorité d'élus y sont favorables.

Cette communauté d'agglomération apportera des moyens pour des besoins nécessaires et demandés et dont l'importance est désormais au-delà des capacités d'une petite commune. Les usagers pourront ainsi être satisfaits dans certaines revendications légitimes : je pense aux crèches, aux logements, aux transports et à bien d'autres services.

C'est aussi la seule alternative au désengagement de l'Etat. Cette communauté d'agglomération va donner un poids politique plus important, plus fort aux collectivités et les plus petites comme la nôtre seront moins seules face à des projets non désirés comme la carrière.

Cette nouvelle entité va transformer le paysage connu jusqu'à maintenant, des compétences vont être transférées, des mutualisations vont naître faisant disparaître des syndicats inter-communaux. Sur ce point, je regrette la disparition de certains organismes qui sont nés de la volonté de quelques uns d'entre nous, au bénéfice de tous, et dont tout le monde reconnaît l'efficacité. (SIVED- SYNDICAT DES CHEMINS-SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION).

N'oublions pas la création de la communauté de communes du Val d'Issole, il y a quelques années, qui faisait naître des inquiétudes, des interrogations sur notre avenir communal !

Aujourd'hui, qui oserait remettre en cause cette structure ?... PERSONNE !

En effet, nous, les élus communautaires, avons su démontrer notre esprit de cohésion malgré nos différences. Nos engagements ont été réalisés dans le respect de chacun et la volonté d'agir pour le bien commun. Et l'entente entre tous les maires du canton est toujours donnée en exemple. Car, quelle que soit l'opinion de chacun sur ce sujet, il faut respecter la démocratie et en accepter les choix en mettant en œuvre tous les moyens pour réussir.

Dans notre équipe municipale, lors de nos débats, deux courants sont apparus : celui d'une opposition à la fusion qui refuse toute anticipation d'augmentation des charges et un autre courant qui préférerait une légère accentuation des impôts qui serait moins pénalisante à terme car plus progressive.

Un élu doit faire face à des choix politiques (au sens premier et noble du terme) et cette décision en est un de première importance. En effet, l'élu doit anticiper et être un "visionnaire" de l'évolution de sa commune. Un manque d'engagement lui sera reproché un jour ou l'autre.

CONSEIL MUNICIPAL

L'eau est un autre sujet de souci permanent dans notre belle région ! N'oublions pas que, par décision de l'Etat, la compétence "Eau et assainissement "(eaux usées et pluviales) sera obligatoirement transférée à la communauté d'agglomération au plus tard le 1er janvier 2020.

Les éternels insatisfaits de la régie communale de l'eau et assainissement pourront alors "apprécier" le changement d'administration de ce service ! La considération qui sera portée à leurs demandes sera à la hauteur du service rendu et de son coût, avec certainement moins de "délicatesse"...

Toujours dans le domaine de l'eau, rappelons que, à Mazaugues, notre alimentation en eau potable est assurée par le Canal de Provence.

Le 13 Avril dernier, nous avons connu une rupture de ce réseau sur la canalisation principale qui monte au château d'eau. La Société du Canal de Provence, immédiatement prévenue par le premier adjoint, a mis en place une équipe technique pour réparer cette fuite.

La commune et la SCP ont, conjointement, fourni de l'eau en bouteille aux Mazauguais qui avaient été avisés par le service d'accueil de cet incident.

Dans des conditions d'accès difficiles, l'équipe de la SCP a travaillé toute la nuit du 13 au 14 à cette réparation, ceci afin de maintenir le service de distribution d'eau dû à la commune et aux Mazauguais.

Je félicite la Société du Canal de Provence et son personnel technique et administratif pour sa rapidité d'intervention et sa réelle préoccupation de prestataire de service public.

Imaginons que cet incident soit arrivé sur une canalisation communale ! Avions-nous les moyens financiers de procéder à cette réparation ? OUI mais... par la capacité d'emprunt !

Ne serait-il pas plus judicieux, pour palier à tout incident, d'augmenter la redevance d'eau et d'assainissement de quelques centimes d'euros à chaque exercice budgétaire ? Cela aussi fait partie de la responsabilité politique des élus. De plus, le coût de l'eau à Mazaugues est nettement l'un des plus bas de la région.

Je remercie aussi le personnel communal qui a spontanément accepté des prises de service décalées pour certains (nuit ou très tôt le matin) afin que chaque usager Mazauguais soit le moins possible perturbé par cet incident. Bon nombre d'entre vous ont apprécié et je me fais votre interlocuteur pour leur transmettre vos félicitations.

Les travaux de l'école seront terminés fin 2016 (plantation- terrain d'enfants- travaux de finition), ce qui permettra une inauguration officielle début 2017.

Pour 2016 également, et dans le cadre des compétences (petite enfance- culture -sport) déléguées à la Communauté de Communes du Val d'Issole (CCVI) avant la fusion en communauté d'agglomération, le conseil communautaire a voté son budget d'investissement le 13 avril 2016. Ont été inscrits, pour la commune de Mazaugues, deux projets structurants : la rénovation de la Maison du Régisseur et la création d'une micro-crèche. Pour ce dernier projet, un audit de faisabilité sera établi et, même si ce projet n'est pas réalisé cette année, il sera enregistré comme prioritaire dans le programme de la future communauté d'agglomération.

Ainsi, nous défendons notre commune et nous sommes écoutés malgré notre petite structure : des projets que nous ne pourrions réaliser seuls sont bien inscrits dans les programmes communautaires.

Malgré de nombreuses charges acceptées, je reste à votre disposition. Et, sachez que la commune de Mazaugues reste ma principale priorité pour un développement simple, raisonné, harmonieux et où il fasse bon vivre ensemble.

Votre soutien est pour notre équipe une réelle motivation.

Je souhaite à toutes et à tous un excellent printemps, avec toujours le même bonheur de nous retrouver d'ici quelques mois lors des festivités Mazaugaises.

Denis LAVIGOGNE
Maire de Mazaugues

Patrimoine

“Maison du Régisseur”

C'est reparti !



Suite au transfert de la compétence culture à la Communauté de Communes du Val d'Issole en janvier 2016, le dossier bien engagé de la rénovation de la Maison du Régisseur avait été suspendu en attente des décisions budgétaires prioritaires de la CCVI.

C'est désormais chose faite : le dossier est inscrit au budget 2016 ! Le projet sera financé en totalité !

Ainsi, sous forme de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à la commune de Mazaugues par la CCVI, nous allons donc poursuivre le travail déjà engagé.

Première étape : sélection d'un maître d'œuvre (architecte) parmi les trois dossiers qui avaient été retenus en commission d'appel d'offre en novembre 2015.

Associations

Centre social et culturel Louis Flandrin

Programme des actions Familles Mai 2016

Point écoute Famille
Lundi 2 mai de 8h30 à 10H
Rdv à la salle polyvalente



Sur Mazaugues

Atelier Bien Etre
Mardi 10 mai de 13h30 à 15H00
Rdv à l'ancienne école
Pratiques méditatives 5€

« On joue ensemble »

Jeudi 12 mai et 26 mai
de 8h30 à 9H30 dans la salle
de psychomotricité de
l'école pour les parents
d'élèves de petite et
moyenne section.

Conférences et animations Parentalité

Ouvert à tous Gratuit sur inscription

« Poser des limites à son enfant »

Jeudi 12 mai de 14H à 16H, 7 av. de Provence à Néoules

« Vide Dressing spécial Baby's and Kid's »

Samedi 14 mai de 10H à 18H, dans le jardin du Centre au 7 av. de Provence à Néoules

« Marché à VINTIMILLE »

Vendredi 20 mai de 6H30 à 18H, grand bus, tarifs réduits pour les adhérents, se renseigner.

« Les ados et les jeux vidéo »

Lundi 23 mai à 18H30, au 7 av. de Provence à Néoules

« Inter génération avec la micro crèche de Méounes »

Mercredi 25 mai matin

Ouvert aux « papy » et « mamy » du Val d'Issole

Jardinage à Méounes avec les tout-petits

Contact : Karen 06.50.38.73.99
Cscvaldissole.familles@orange.fr

Page Facebook :
Etre parent sur le val d'Issole

Sur Mazaugues

Permanences de Patricia les lundis de 13h30 à 16h

Accueil LAEP le premier et troisième jeudi du mois de 8h45 à 12h.

Caro, l'animatrice jeunes, est disponible pour rencontrer les jeunes et construire des projets avec eux. La contacter au [06.50.32.79.17](tel:06.50.32.79.17) ou sur facebook « cscvaldissolejeunes »

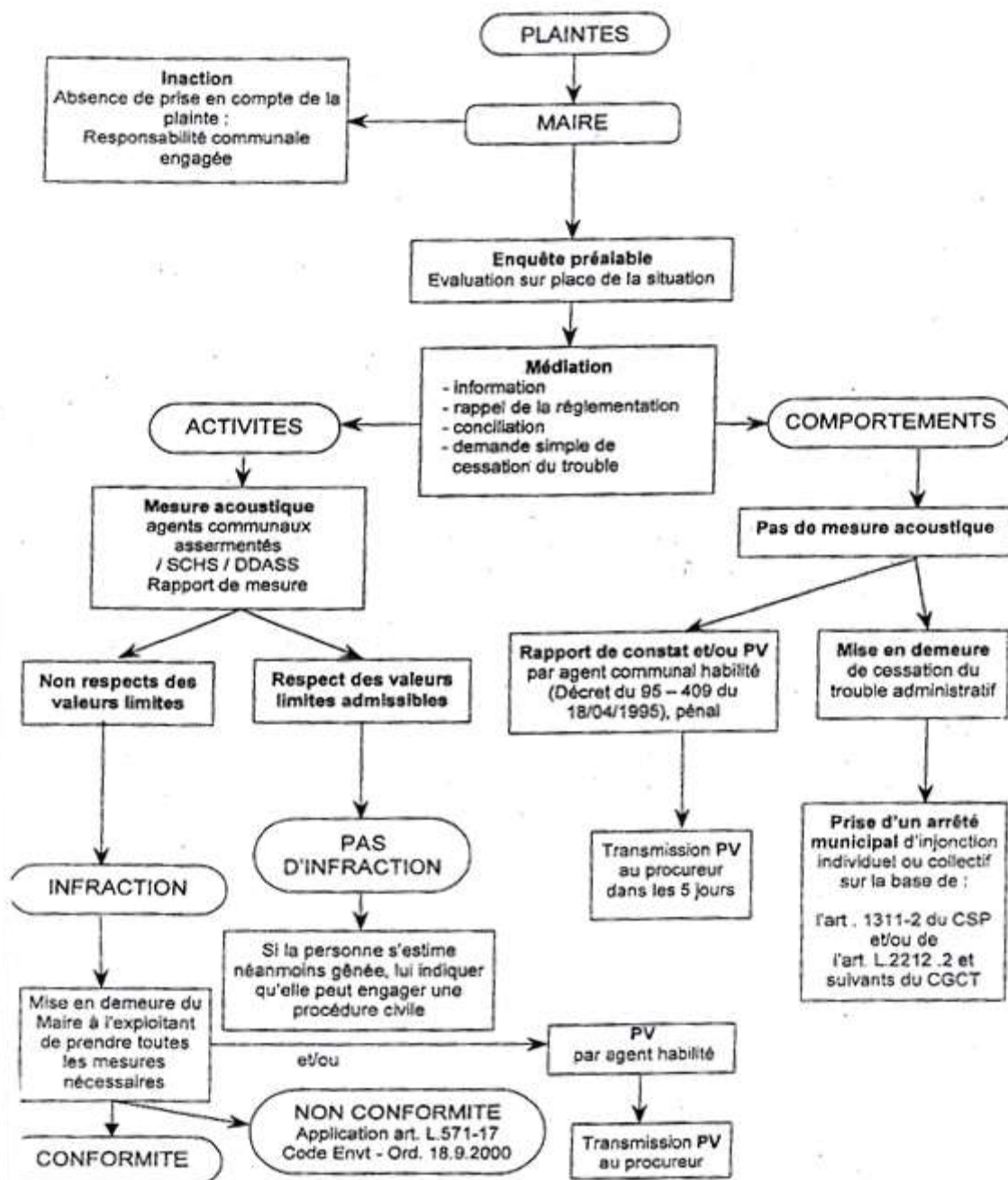
VIVRE ENSEMBLE

La lutte contre les bruits de voisinage

Dans le département du var

Bruits de voisinage

Traitement des plaintes (décrets n°95-408 et 95-409 du 18 avril 1995)
Exercice du pouvoir de police administrative spéciale du Maire



VIVRE ENSEMBLE

Nuisances sonores

Il convient de rappeler à tous, l'arrêté préfectoral interdisant les activités bruyantes de bricolage ou jardinage le dimanche après midi.

La vie en communauté demande le respect des règlements ou tout simplement la bonne pratique de vie en collectivité.

Certains ignorent ces règles, ils seront rappelés aux obligations prescrites ou verbalisés.

Il faut penser à tous ceux qui toujours en activité, ne bénéficient que du dimanche pour se reposer.

Voici l'article de l'arrêté :

ARTICLE 9 : Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

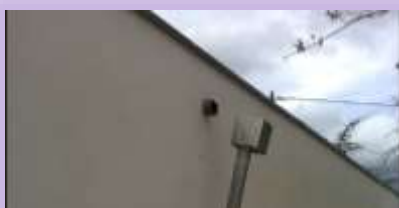
- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30
- les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00
- les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.

Dégradations sur bâtiments communaux

Les dégradations commises sur les bâtiments communaux neufs sont inadmissibles. La responsabilité pénale appartient aux auteurs de ces actes (mêmes mineurs), mais la responsabilité civile engage les parents qui seront amenés à payer les dégâts perpétrés après identification. Le coût des réparations à la charge de TOUS vous sera communiqué prochainement.

Ces comportements d'incivilité ou de délinquance sont intolérables et sont souvent le fait de quelques désœuvrés, livrés à eux mêmes, qui dans quelques années seront des modèles aux yeux de leurs enfants.

Perspective peu réjouissante pour l'avenir de la société.



Associations

Asa des arrosants de Mazaugues

Travaux 2016



Cette année encore, des bénévoles de l'ASA des Arrosants de Mazaugues se sont mobilisés pour poursuivre les travaux de réhabilitation et d'amélioration des canaux.

Cette fois, l'accent a été porté en priorité sur le canal du Deffends, notamment en bordure de la départementale D 95.

Signalons aussi que l'ASA a été récemment recensée et les canaux visités dans le cadre des actions mise en œuvre dans le cadre du Contrat Rivière Caramy/Issole.

A nouveau, cette année, de nouveaux utilisateurs (propriétaires ou locataires) se sont inscrits au Rôle de l'association.

A l'an prochain !



Carrière Provence Granulats

Le département du Var :

Toujours défenseur contre ce projet !



Avec mon collègue Jean-Michel Constans, Maire de Tourves, et nos élus référents (Mrs Bremond et Darmuzey), nous avons été reçus le 9 mars à 11h par Mr Marc Giraud, Président du Conseil Départemental concernant le projet de Carrière de Mazaugues.

Mr le Président nous a assuré de son soutien et de l'engagement du Département pour poursuivre, à nos côtés, la procédure engagée contre ce projet qui met en péril notre environnement et les ressources en eau potable de notre territoire.

En effet, la cour d'appel de Marseille, à l'encontre de la décision du tribunal administratif de Toulon, a retenu comme légitime le droit du Conseil Départemental du Var à être défenseur, au titre des Espaces Naturels Sensibles, dans le dossier contre le projet de carrière de granulats à Mazaugues.

Ce sont donc, à nouveau, trois dossiers qui sont présentés en justice suite au recours du carrier et du ministère de l'environnement : Commune de Mazaugues ; Conseil départemental du Var ; association Environnement Méditerranée.

Denis LAVIGOGNE

Des efforts qui paient

Cette année le taux de la taxe d'ordures ménagères (TEOM) passera de 16,05% à 13,50%.

Pourquoi cette baisse :

1. Une diminution significative du tonnage des ordures ménagères en 2015 pour Mazaugues. (détail dans le prochain bulletin)
2. Une augmentation du tri.
3. L'effet des colonnes à textile.
4. Les apports volontaires à l'espace tris de La Roquebrussanne.
5. Taxe sur les activités polluantes (TGAP) stable sur les déchets enfouis (32,13€ la tonne enfouie)
6. Traitement d'une partie des ordures ménagères résiduelles par l'unité de valorisation énergétique Zéphire.

Pendant la période hivernale (novembre à mars) les ordures ménagères résiduelles ont été revalorisées et transformées en chauffage par l'unité de valorisation énergétique (aire Toulonnaise).

Le surcout lié au transport a été largement compensé par la diminution de la TGAP passant de 32,13€ à 4,13€ la tonne.

7. Une prise en compte des investissements par la CCVI.

N'oublions pas que la TEOM est un impôt que nous pouvons maîtriser en changeant notre comportement et surtout en triant nos déchets.

Normalement dans les conteneurs à ordures ménagères doivent se retrouver que des OMR (ordures ménagères résiduelles) déchets non recyclables et non revalorisables.

Trop de déchets partent en enfouissement ou en incinération alors qu'ils pourraient être recyclés ou revalorisés. Malheureusement les mentalités ont du mal à évoluer ainsi que le QI.

Un déchet doit être jeté autant qu'il le soit dans le bon conteneur ou la bonne colonne cela nous évitera une hausse du tonnage et par effet une hausse du taux.

Les personnes qui disent «plus je tris plus je paie, donc je ne tris plus » ils ont tort, la preuve grâce aux personnes :

- Qui trient.
- Qui fréquente l'espace tris.
- Qui composte.
- Qui respecte l'environnement.

Le taux de la TEOM 2016 a eu une diminution de 2,55%. Donc nos finances et l'environnement s'en porteront mieux.

ENVIRONNEMENT

Opération « poules position »



Une solution pour diminuer nos déchets, le SIVED lance l'opération « poules position » pour l'achat de deux poules à 25 € auprès d'un éleveur local identifié (la Ferme du Caramy à Tourves). En contrepartie, le SIVED met gratuitement, à disposition des foyers, un poulailler.

L'objectif de cette initiative est de **détourner de la poubelle les déchets alimentaires** (épluchures de fruits et légumes, restes de repas, etc.) sachant qu'une poule ingurgite une centaine de kilos/an avec une récolte d'œufs d'environ 250/an.



Type de poulailler mise à disposition gratuitement.

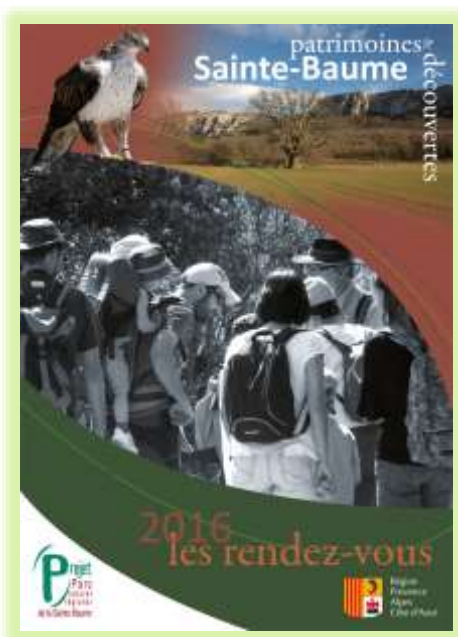
Pour tous renseignements en mairie au **04 94 86 95 03**

Ou au bureau du SIVED au **04 98 05 23 53**

Parc Naturel Régional Sainte Baume

Lancement du catalogue de découverte des patrimoines de la Sainte-Baume

Les rendez-vous 2016



Un territoire, des patrimoines...

Un catalogue pour le Projet de Parc naturel régional de la Sainte-Baume !

Au travers d'un catalogue rassemblant l'offre de balades accompagnées proposées à l'échelle du territoire, le Projet de Parc souhaite inviter les habitants et les visiteurs à en savourer les richesses patrimoniales.

Cette brochure vous accompagnera d'avril à décembre 2016 dans votre découverte du territoire, de sa fragilité, de son exceptionnalité et de sa singularité.

Plusieurs thèmes de balades vous sont proposés :

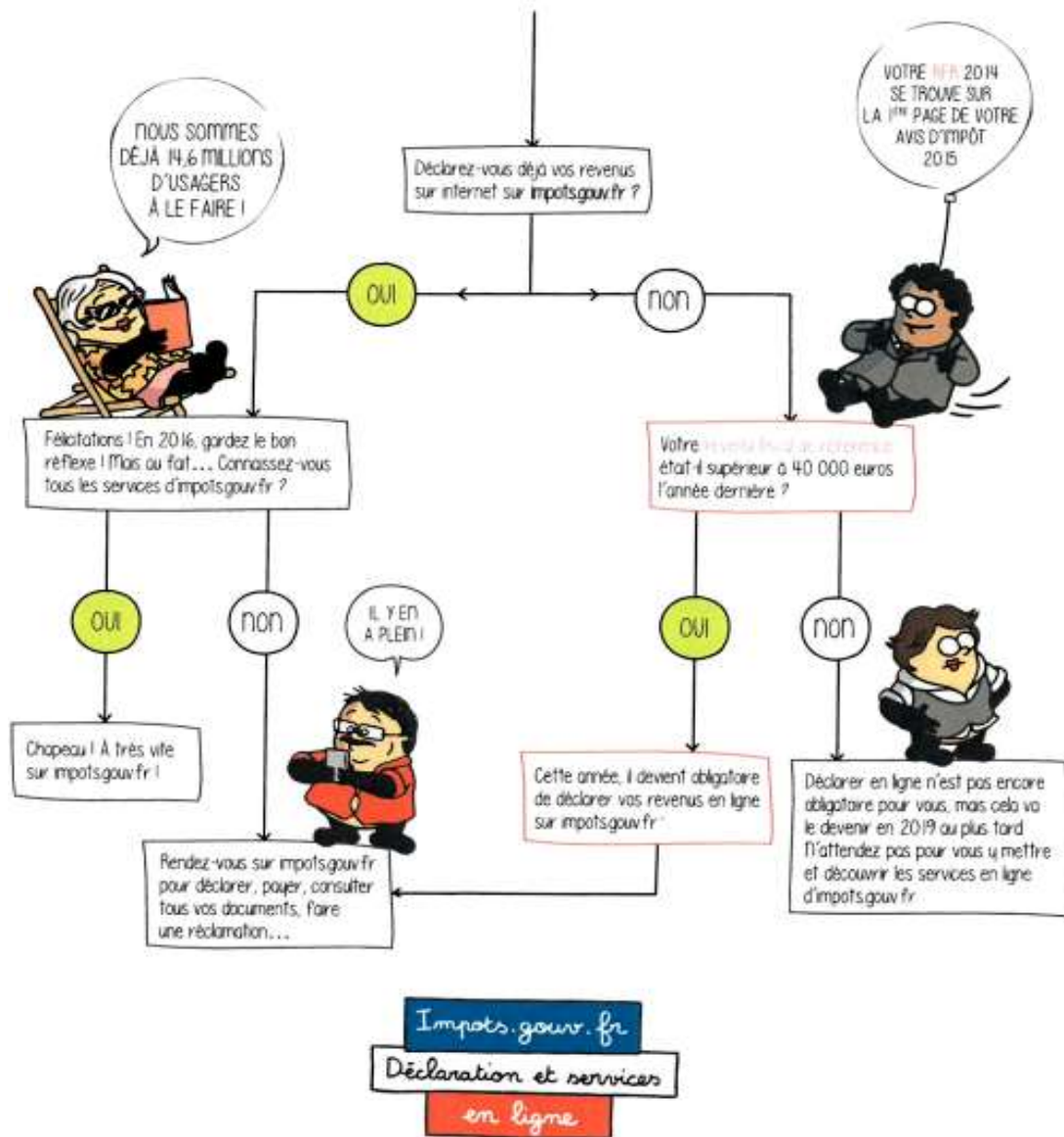
- Découverte de lieux, immersion sensible dans un paysage
- A la rencontre de la faune et de la flore de la Sainte-Baume
- Curiosités géologiques & patrimoines souterrains
- Histoire, culture & traditions populaires
- A la découverte des terroirs & saveurs du territoire
- Vivre des moments insolites
- Fêtes & événements
- Musées & lieux de découverte

Vous pouvez retirer ce guide en mairie ou le retrouver dans sa version interactive sur <http://rendezvous-saintebaume.com> et piocher, au gré de vos envies, parmi la centaine de sorties proposées.

Composez-vous un programme sur mesure et appréciez la diversité des patrimoines de la Sainte-Baume !

Plus d'informations sur <http://rendezvous-saintebaume.com>

Vous devez déclarer vos revenus en ligne ÊTES-VOUS CONCERNÉ DÈS CETTE ANNÉE ?



* Si votre résidence principale est équipée d'un accès à internet. Toutefois, si vous estimez ne pas être en mesure de le faire, vous pouvez continuer à utiliser une déclaration papier.

QUAND DEVREZ-VOUS DÉCLARER ET PAYER EN LIGNE

sur impots.gouv.fr

DÉCLARER VOS REVENUS EN LIGNE

Avis d'impôt sur le revenu Vos références

Pour accéder à votre espace Particulier

Numéro fiscal :

Déclarant 1 : 00 01 123 456 789 C
 Déclarant 2 : 07 01 987 765 432 C

N° de déclarant en ligne : voir votre déclaration
 Revenu fiscal de référence : 43 000

Revenu fiscal de référence à partir duquel la déclaration en ligne est obligatoire *

40 000 €	2016
avis d'impôt 2015 (revenus 2014)	▼
28 000 €	2017
avis d'impôt 2016 (revenus 2015)	▼
15 000 €	2018
avis d'impôt 2017 (revenus 2016)	▼
Obligation pour tous	2019

PAYER VOS IMPÔTS PAR PRÉLÈVEMENT OU EN LIGNE

Avis d'impôt	Votre situation
MONTANT À PAYER	
Au plus tard le 15/09/2016	11 120,00 €
Détail du montant à payer	
Montant de votre impôt sur le revenu	27 900,00 €
Versements sur 1er acompte	8 430,00 €
Versements sur 2ème acompte	8 430,00 €

Montant au-dessus duquel le paiement par prélèvement ou en ligne est obligatoire

10 000 €
avis d'acompte ou d'impôt reçus en 2016
2 000 €
avis d'acompte ou d'impôt reçus en 2017
1 000 €
avis d'acompte ou d'impôt reçus en 2018
300 €
avis d'acompte ou d'impôt reçus en 2019



MINISTÈRE DES FINANCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

* Si votre revenu fiscal de référence de 2014 est supérieur à 40 000 euros et que votre résidence principale est équipée d'un accès à internet, votre déclaration de revenus doit être réalisée par internet. Toutefois, si vous estimez ne pas être en mesure de le faire, vous pouvez continuer à utiliser une déclaration papier.

LA DÉCLARATION EN LIGNE



Avantages

Simplicité, souplesse et sécurité

- Vous bénéficiez d'un délai supplémentaire pour déclarer.
- Vous pouvez déclarer vos revenus en ligne depuis n'importe quel ordinateur, tablette ou smartphone.
- Votre déclaration est préremplie de vos principaux revenus (traitements et salaires, pensions de retraite, revenus de capitaux mobiliers,...) et des informations déjà déclarées en ligne l'année précédente (nom, prénom, année de naissance des personnes à charge, coordonnées bancaires, détail frais réels, données de la déclaration de revenus fonciers,...).
- Vous pouvez corriger votre déclaration en ligne autant de fois que nécessaire, même après l'avoir signée (ce jusqu'à votre date limite de déclaration : 7 juin 2016 à minuit pour les usagers varois)
- Vous connaissez immédiatement l'estimation de votre impôt et vous pouvez moduler directement vos mensualités ou adhérer au prélèvement à l'échéance.
- Vous n'avez aucune modification à apporter à votre déclaration préremplie : vous validez rapidement en seulement quatre écrans.
- Vous recevez un courriel de confirmation en fin de déclaration.

Pour toutes les situations

- **Vous déclarez pour la première fois ?**
Vous êtes âgé de vingt ans et plus et vous étiez rattaché à la déclaration de vos parents en 2015, vous pouvez faire votre première déclaration en ligne.
Vous recevrez par courrier vos identifiants de connexion pour accéder à [votre espace Particulier](#) mais aussi un flash code si vous souhaitez utiliser votre smartphone pour vous connecter.
- **Vous avez changé de situation en 2015 ?**
Vous pouvez déclarer en ligne quelle que soit votre situation familiale, même si elle a changé en 2015 : mariage, Pacs, divorce, séparation, rupture de Pacs, décès du conjoint ou du partenaire de Pacs.
Vous serez guidé en début de procédure de déclaration en ligne.

Pour tous les types de revenus

- Vous pouvez déclarer en ligne tous vos types de revenus ainsi que vos éléments d'imposition à l'impôt de solidarité sur la fortune.

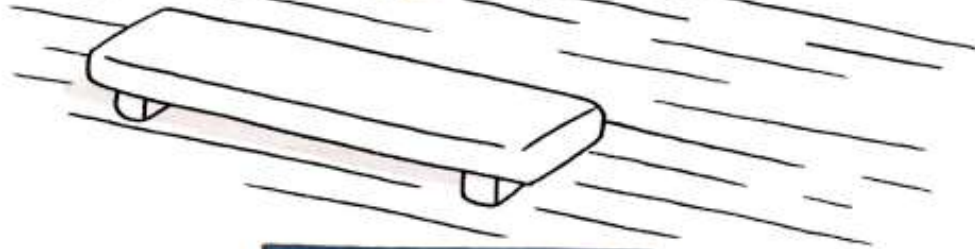
Et même corriger ultérieurement en cas d'erreur

- Si vous avez déclaré en ligne, et après avoir reçu votre avis d'impôt, vous constatez une erreur sur cet avis : vous bénéficiez sur [impots.gouv.fr](#) d'un service de correction de votre déclaration.
- Ce service est disponible de début août à fin novembre 2016, dans votre espace Particulier. Il vous permet de rectifier la quasi-totalité des informations déclarées en ligne et notamment celles relatives aux revenus, aux charges et aux personnes à charge et à la contribution à l'audiovisuel public.

Nouveau

- En déclarant en ligne, vous pourrez disposer d'un avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu (ASDIR) dès la signature de votre déclaration et ainsi faire valoir vos droits plus rapidement.

Musée des antiquités



Impots.gouv.fr
Déclaration et services
en ligne



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES
11, rue de l'Élysée, 75001 Paris

Inscription à l'annuaire opérationnel

Dans le cadre du **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** et de la **Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC)** que la commune a mis en place afin de pouvoir réagir et porter secours aux personnes, dans le cas où un aléa (feu de forêt, neige, aléa sismique, etc.) viendrait à toucher la commune. L'inscription à l'annuaire opérationnel s'avère indispensable.

L'annuaire opérationnel c'est quoi ?

- C'est un document confidentiel dans lequel sont inscrits, les noms, prénoms, adresse, n° de téléphone des personnes à mobilité réduite, handicapées, alitées, astreintes à des soins, sous assistance d'un appareil électrique (dialyse, lit médicalisé etc.). Ou ayant un besoin de produits médicamenteux indispensables.

Pourquoi s'inscrire :

- L'inscription à ce document confidentiel permet aux secours d'agir rapidement et en priorité auprès des personnes les plus fragiles, ce qui n'exclue personne.

Comment s'inscrire :

- En se faisant connaître à l'accueil de la Mairie

Par téléphone **04 94 86 95 03**

Télécopie **04 94 86 82 12**

Mail : accueil@mairie-mazaugues.org

- Dès que vous vous serez signalé à la mairie, des agents accrédités par la mairie, porteurs d'un badge d'identification signé du maire, prendront rendez-vous avec vous pour remplir un dossier d'inscription à l'annuaire opérationnel.

N'hésitez pas à vous inscrire.

**LA PREVENTION EST MERE DE SAGESSE
MIEUX VAUT PREVENIR QUE GUERIR**

*Dossier suivi par Claude THEREYZOL Maire Adjoint par délégation

Plan canicule élargi (grand froid)

Les personnes âgées, handicapées, isolées méritent une attention particulière. Nous les invitons à se faire connaître en Mairie afin de les inscrire sur le registre de canicule élargi. Cette inscription permettra de mieux les suivre et de leur apporter l'aide nécessaire en cas de besoin.



La canicule et nous...
COMPRENDRE ET AGIR



Si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée, pensez à vous inscrire sur le registre de votre mairie ou à contacter votre Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Vous bénéficierez ainsi d'une aide en cas de canicule.

Si vous prenez des médicaments, n'hésitez pas à demander conseil à votre médecin traitant ou à votre pharmacien.

Si vous voyez une personne victime d'un malaise ou d'un coup de chaleur, appelez immédiatement les secours en composant le 15

Consultez régulièrement la météo et la carte de vigilance de Météo France sur www.meteo.fr

Envie d'en savoir plus pour vous ou votre entourage ?


Composez le **0 800 06 66 66** (appel gratuit depuis un poste fixe) ou consultez www.sante.gouv.fr/canicule-et-chaleurs-extremes



• COMPRENDRE

CANICULE

Ma santé peut être en danger quand ces 3 conditions sont réunies :



Il fait très chaud.

La nuit, la température ne descend pas, ou très peu.

Cela dure depuis plusieurs jours.

administration

• COMPRENDRE

CANICULE

Selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs.

Personne âgée



Mon corps transpire peu et a donc du mal à se maintenir à 37 °C.



La température de mon corps peut alors augmenter : je risque le coup de chaleur (hyperthermie).

Enfant et adulte



Mon corps transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température.



Je perds de l'eau : je risque la déshydratation.

• AGIR

CANICULE

Personne âgée

Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et ...

Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.



Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.



Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.



Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...).



Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.



Je donne de mes nouvelles à mon entourage.



Enfant et adulte

Je bois beaucoup d'eau et ...

Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.



Je ne reste pas en plein soleil.



Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.



Je ne consomme pas d'alcool.



Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.



Je prends des nouvelles de mon entourage.



BLOC NOTE

Évènements

MAI :

Jeudi 05 mai 2016

MAZAUGUES

10^{ème} Vide grenier et brocante de 7h à 17h

Dans tout le village

Tarif spécial

Organisé par le Comité des Fêtes

Renseignements : 06 64 00 56 75

Dimanche 08 mai 2016

Commémoration du 8 mai 1945

11h00 Départ du défilé devant la Mairie

Dimanche 22 mai 2016

Farfouille organisée par les varois vers les autres

de 9h à 13h, salle des Fêtes.

JUIN:

Samedi 04 juin 2016

Cérémonie de remise des diplômes

Aux jeunes de la préparation militaire marine

Départ du défilé à 17h00

Devant la Mairie vers le Monument aux Morts

Vin d'honneur dans la cour de l'ancienne école

Dimanche 05 Juin 2016

Eglise de Mazaugues à 17h

Concert de fin d'atelier "**Musique sacrée et oratorios**" présenté par la classe de chant Lyrique de l'Association Classique & Jazz

Répertoire: Bach, Vivaldi, Haendel, Schubert, Franck, Gounod,...

Entrée Libre

BLOC NOTE

Évènements

JUILLET :

Mercredi 13 juillet : Bal populaire place Louis Abram (Comité des Fêtes)

Nuits musicales de Mazaugues

Mardi 19 juillet : Roger MURARO (piano)
Schuman, Liszt, Ravel et Wagner

Vendredi 22 juillet : François-René DUCHABLE (piano) – Alain CARRE (comédien
récitant)
Schubert et la Petite Reine
En avant-soirée (17h45) : un jeune talent au tuba.

5, 12, 19 et 26 juillet : **Sorties visites des glaciers avec un guide de pays**
(Provence Verte)

Du 29 juillet au 1^{er} août : Fête de la Saint-Christophe (Comité des Fêtes)

AOÛT :

Nuits musicales de Mazaugues

Mardi 2 août : Quatuor Hermès et Gérard CAUSSE
Mozart

Samedi 6 août : Soirée lyrique avec piano
Savica CORNU ZOZOR soprano – Rémy POULAKIS ténor
Réginald LE REUN piano
Bizet, Massenet, Puccini et Verdi

Dimanche 7 août : Traditionnel Aioli avec loto (Comité des Fêtes)

2, 9, 16 et 23 août : **Sorties visites des glaciers avec un guide de pays**
(Provence Verte)

BLOC NOTE

Mission locale



ARTICLE DE PRESSE – AVRIL 2016

PARRAINAGE DES JEUNES VERS L'EMPLOI – RECHERCHE DE BENEVOLES

Chaque année, une cinquantaine de jeunes de la Mission Locale Ouest Haut Var bénéficient d'un accompagnement parrainage par un bénévole pour faciliter leur accès à l'emploi.

Comment ça marche ?

Le parrainage met en contact un adulte bénévole, actif ou retraité, et un jeune à la recherche d'un emploi. L'objectif est d'apporter au jeune un soutien et des conseils pour lui permettre d'améliorer ses démarches auprès des entreprises et d'augmenter ses chances de trouver un emploi. La lutte contre toute forme de discrimination est au cœur du parrainage.

Quel est le rôle du parrain ?

Il guide le jeune dans ses démarches, l'encourage moralement en valorisant ses atouts, lui transmet ses connaissances du monde de l'entreprise, le conseille dans la rédaction de son CV, l'aide à préparer ses entretiens d'embauche, l'accompagne physiquement sur le terrain...

Quelles conditions pour devenir parrain ou marraine ?

Le bénévole doit être prêt à consacrer une partie de son temps libre à accompagner, aider, écouter et conseiller un jeune. Il doit avoir un réseau professionnel et social actifs. Quel que soit le domaine d'activité ou le métier du parrain ou de la marraine, l'expérience et la connaissance du monde de l'entreprise est une force pour accompagner le jeune dans son projet.

Rejoignez notre réseau de parrainage pour l'emploi des jeunes en contactant Myriam Deschamps, animatrice parrainage au 06 84 38 42 99

Plus d'infos sur www.missionlocale-ohv.fr

Suivez-nous sur notre page Facebook

BLOC NOTE

Les numéros utiles

LA MAIRIE DE MAZAUGUES

L'accueil de la mairie est ouvert au public le :

Lundi : 13h30 – 16h00

Mardi – Mercredi – Jeudi – Vendredi :

9h00 – 11h00 / 13h30 – 16h00

Samedi : 9h00 – 11h00

Tél : 04.94.86.95.03

Fax : 04.94.86.82.12

LES ENCOMBRANTS

Ramassage des « monstres »

Le 1^{er} Lundi de chaque mois

(S'inscrire en Mairie au préalable)

LA POSTE

Horaires d'ouverture :

Du Lundi au Samedi

9h00 – 11h15

Tél : 04.94.37.26.04

ASSISTANTE SOCIALE

Permanences à la Mairie 3^{ème} Jeudi de chaque mois.

Pour prendre rendez-vous avec l'assistante sociale, **Mme Séverine MARTINEZ**,

Contactez le : 04.83.95.42.30

ASSOCIATION AIDE ET SERVICE A DOMICILE

Siège social : 35 Bis Grand'Rue –
83136 MEOUNES

Tél : 04.94.33.97.51

Permanence le 1^{er} mardi matin du mois

FOURRIERE MUNICIPALE CONVENTIONNEE

« IDENTITE CANINE » à Garéoult

Tél : 04.94.04.89.33

C.C.A.S (Centre communal d'actions sociales)

Mme Amandine GAZO

Permanences mardi matin 9h 11h et jeudi après midi 13h30 16h. Pour les urgences : venir pendant les horaires de la mairie.

Tél : 04.94.86.67.36

GENDARMERIE NATIONALE BRIGADE DE LA ROQUEBRUSSANNE

Tél : 04.98.05.22.70 ou 17

URGENCE

Pompiers : 18

Samu : 15

PHARMACIE DE GARDE

Numéro du standard d'appel d'urgence : 3237

SECOURS POPULAIRE Antenne de Forcalqueiret

13 Avenue de la Libération

Tél : 09.80.94.19.18 ou 06.50.88.50.10

Responsable : **Madeleine FURTER**

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Il reçoit pour le canton en Mairie de la Roquebrussanne :

Le samedi matin sur rendez-vous de 9h à 12h

Tél : 04.94.37.00.90

ORDRE DES AVOCATS

Consultations gratuites d'avocats :

Antenne de Justice, 4 avenue Foch, BRIGNOLES

Les mercredis de 9h à 12h

Pour renseignements ou rendez-vous

Tél : 04.98.05.93.81

DECHETERIE/ESPACES TRIS LA ROQUEBRUSSANNE : LE LOOURON

Route de Néoules

Tél : 04.98.05.06.97



MAI 2016 / bulletin d'information publié par la Municipalité de Mazaugues.

Rédaction, photo, conception graphique (sauf mention contraire) Impression et distribution :

Mairie de Mazaugues
46 boulevard Lambert
83136 MAZAUGUES

Téléphone : 04 94 86 95 03 Fax : 04 94 86 82 12

Courriel : accueil@mairie-mazaugues.org

Site : www.mairie-mazaugues.fr